

DECRET N° 79-162 du 4 Juillet 1979

Chargeant le Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coopération Technique et le Camarade DJIBRIL Moriba, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de la Législation et des Affaires Sociales, de l'intérim du Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, à compter du 4 Juillet 1979.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;

D E C R E T

ARTICLE 1er.- A compter du 4 Juillet 1979, le Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coopération Technique, pendant l'absence du Camarade François DOSSOU.

ARTICLE 2.- Du 4 au 6 Juillet 1979, le Camarade Djibril MORIBA, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de la Législation et des Affaires Sociales, assurera l'intérim du Camarade Augustin HONVOH, Ministre des Enseignements Technique et Supérieur.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera publié et Communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 4 Juillet 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU